

l'expédition de Biskra. Gouverneur de l'Algérie, du 21 septembre 1847, il remit patriotiquement ses pouvoirs au gouvernement issu de la Révolution de février, le 3 mars 1848, et se retira en Angleterre. Là, il se livra à des travaux historiques qui lui ont fait une place parmi nos meilleurs écrivains, publia ses recherches sur *la Captivité du roi Jean* et sur le *Siège d'Alésia*, fit paraître, dans la *Revue des Deux-Mondes*, des études sur les *Zouaves*, sur les *Chasseurs à pied* et sur l'*Autriche*, et réunit les éléments de sa remarquable *Histoire des princes de la maison de Condé*, dont la grande fortune lui avait été léguée par le dernier prince de Condé, son oncle et son parrain (voy. ce nom).

Le 1^{er} mars 1861, le prince Napoléon, dans un discours au Sénat, ayant cru devoir « flétrir ces membres des familles royales qui, voulant se faire une situation anormale, injuste, immorale, trahirent leur drapeau, leur cause et leur prince, pour se faire une fallacieuse popularité personnelle », le duc d'Aumale répondit au cousin de l'Empereur par une *Lettre sur l'histoire de France adressée au prince Napoléon*, où il disait : « Auriez-vous oublié, par hasard, les démarches faites par le roi Jérôme et par vous, leur heureux succès en 1847, la faculté qui vous fut accordée de rentrer en France, d'où la loi vous bannissait, et l'accueil plein de bienveillance qui vous fut fait à Saint-Cloud ? Mais parmi les huissiers qui remplissent l'antichambre de l'Empereur, vous pourriez reconnaître celui qui vous introduisit dans le cabinet de Louis-Philippe, lorsque vous veniez le remercier de ses bontés et en solliciter de nouvelles ». En lui rappelant ensuite la clémence dont on avait usé envers l'auteur des échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, il ajoutait : « Ces d'Orléans sont incorrigibles, et ce serait à recommencer, que je crois vraiment qu'ils seraient aussi éléments que par le passé. Mais pour les Bonaparte, quand il s'agit de faire fusiller, leur parole est bonne. Et tenez, prince, de toutes les promesses que vous et les vôtres avez faites ou pourrez faire, celle-là est la seule sur l'exécution de laquelle je compterais. »

La brochure était déjà dans toutes les mains, lorsque le ministre de l'intérieur, de Persigny, en ordonna la saisie; l'éditeur et l'imprimeur furent condamnés, le premier à un an de prison, le second, à six mois, et chacun à 5,000 francs d'amende; le duc d'Aumale envoya, dit-on, ses témoins au prince Napoléon, qui refusa de se battre.

En 1865, le gouvernement impérial s'opposa à la publication de l'*Histoire de la maison de Condé*, qui ne put paraître qu'en 1869. Dans cet intervalle, le duc d'Aumale perdit (1866) son fils aîné, le prince de Condé, mort en Australie d'une fièvre typhoïde, et en 1869, sa femme, la princesse Marie-Caroline de Bourbon, fille du prince Léopold de Salerne. Son dernier fils, le duc de Guise, mourut en 1872.

A la nouvelle de nos premières défaites en août 1870, le duc d'Aumale demanda (9 août) au ministre de la Guerre l'autorisation de servir dans l'armée active; aucune réponse ne fut faite à sa lettre. En septembre 1870, il posa, dans la Charente, sa candidature à la future Assemblée nationale dont le gouvernement de la Défense nationale venait de décréter la convocation; mais les élections furent ajournées jusqu'en février 1871, et le duc, toujours en exil, s'adressa alors aux électeurs de l'Oise, en

marquant ses préférences pour une monarchie constitutionnelle, mais en se déclarant prêt à s'incliner devant tout gouvernement issu de la volonté nationale. Il fut élu, le 8 février, par le département de l'Oise, le 2^e sur 8, par 52,222 voix, sur 73,957 votants et 118,886 inscrits, mais ne put venir siéger, les lois d'exil n'ayant pas été rapportées. Elles ne furent abrogées que le 8 juin suivant, malgré M. Thiers, qui ne céda qu'après avoir obtenu du duc d'Aumale et du prince de Joinville, également élu dans la Manche et dans la Haute-Marne, la promesse de ne point siéger. Mais, après le vote de la proposition Rivet (30 août 1871) (voy. ce nom), les princes s'estimèrent déliés de leur promesse; M. Thiers ne pensa pas ainsi, mais finit par céder, après un débat assez tumultueux provoqué à la Chambre par une interpellation de M. Jean Brunet (voy. ce nom) : la Chambre refusa de se prononcer, et les princes prirent séance le 19 décembre 1871.

Le duc d'Aumale s'abstint de voter, le 3 février 1872, sur le retour de l'Assemblée à Paris; il fut peu après réintégré dans le service actif en qualité de général de division, et, le 16 mai, monta à la tribune au sujet de la composition du Conseil de guerre qui avait à juger Bazaine; le 28 mai, il parla sur la loi de réorganisation de l'armée, s'éleva contre le remplacement, et termina par un appel à la concorde « sous le drapeau chéri, symbole de gloire et d'union. »

Le 24 mai 1873, il vota *pour* l'acceptation de la démission de M. Thiers, le 10 juin *pour* l'approbation de la circulaire Pascal, le 24 juin *pour* l'arrêté concernant les enterrements civils, et, nommé président du Conseil de guerre appelé à juger Bazaine, il se consacra entièrement à cette affaire, dont il dirigea fort habilement les débats.

Le 20 novembre 1873, il se prononça *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; il fut placé ensuite à la tête du 7^e corps d'armée à Besançon. Le 20 janvier 1874, il s'abstint sur la loi des maires, et, le 16 mai, sur la proposition relative à la priorité à accorder à la loi d'élections politiques sur la loi d'élections municipales, proposition dont le rejet, voté par 381 voix contre 317, amena la chute du ministère de Broglie.

Le 29 juillet, il vota *contre* la dissolution de la Chambre, le 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon, et s'abstint, le 25 février, sur l'ensemble des lois constitutionnelles. En décembre 1875, il prévint les électeurs de l'Oise qu'il refusait tout nouveau mandat, et resta à la tête du 7^e corps d'armée.

Élu membre de l'Académie française, le 30 décembre 1871, le duc d'Aumale ne s'occupait guère que de ses travaux historiques et de la restauration de son magnifique château de Chantilly, lorsque fut promulguée la loi du 22 juin 1886, « interdisant le territoire de la République aux chefs des familles ayant régné en France », et dont l'art. 4 entraînait l'exclusion des armées de terre et de mer de tous les membres de ces mêmes familles. Le duc, mis en disponibilité en 1882, ayant été rayé, par suite de cette loi, des contrôles sur lesquels il figurait encore, introduisit devant le conseil d'État un recours pour excès de pouvoirs, et écrivit au président de la République, Jules Grévy, une lettre qui se terminait ainsi : « Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades

militaires sont au-dessus de votre atteinte, et je reste

le général HENRI D'ORLÉANS
duc D'AUMALE. »

Un décret rendu en conseil des ministres expulsa le duc d'Aumale qui se retira à Bruxelles.

A la fin de septembre 1886, le duc d'Aumale fit donation à l'Institut, sous la seule réserve d'usufruit, du domaine et du château de Chantilly avec les précieuses collections qu'il y a réunies. La presse, en général, se montra à ce moment favorable au rappel du prince, mais le décret d'expulsion ne fut rapporté que le 8 mars 1889, sur l'avis unanime du ministère Tirard-Constans; la protestation émanée de l'extrême-gauche et développée, le lendemain, à la tribune de la Chambre, n'aboutit pas; l'ordre du jour accepté par le ministère fut voté par 316 voix contre 147. Le duc d'Aumale rentra le 12 mars au château de Chantilly; il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le 30 mars 1889, par 32 voix sur 34 votants.

AUMONT (CHARLES-ARMAND-NICOLAS), « commissaire provisoire des administrations civiles de police et des tribunaux », faisant fonction de ministre de fructidor an II à brumaire an IV, — né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 15 février 1749, mort à Paris, le 20 août 1825, avait appartenu, comme substitut du procureur-général du Parlement de Bretagne, à la magistrature de l'ancien régime. Rallié à la Révolution, il fut encore, en 1790, membre du parquet de la Cour provisoire établie à Rennes, commissaire du roi près le tribunal du district de Rennes, et juge suppléant au même tribunal. Après la proclamation de la République, il fut appelé (Golhier étant ministre), aux fonctions de secrétaire général du ministère de la justice. Puis, la loi du 1^{er} avril 1794 ayant supprimé tous les ministères et les ayant remplacés par des commissions exécutives, Aumont reçut, en fructidor an II (août 1794), le titre et les fonctions, équivalents à ceux de ministre, de commissaire provisoire pour les administrations civiles, la police et les tribunaux; il avait eu pour prédécesseurs, depuis le mois d'avril, Herman, puis Mourre. Mis à la tête du département de la justice par la réaction thermidorienne, Aumont y resta jusqu'à la fin de la session de la Convention (11 brumaire an IV, 2 novembre 1795). Trois semaines après, les ministères étaient rétablis, et Merlin (de Douai) recevait celui de la justice.

Le rôle politique d'Aumont comme « commissaire » paraît avoir été assez effacé. Deux documents, signés de lui, et insérés au *Moniteur*, sont relatifs, l'un à la prétendue construction de nouvelles maisons d'arrêt à Paris, — Aumont s'attache à démentir le bruit qui en avait couru, — l'autre, à la nouvelle de l'assassinat d'une femme près de Corbeil. Aumont donne aux journaux le signalement exact de la victime.

Le Gouvernement ayant décidé de fortifier l'action de la police en la concentrant davantage et ayant créé, le 12 nivôse an IV, un septième ministère chargé de la « police générale », c'est-à-dire de l'exécution des lois relatives à la sûreté et à la tranquillité intérieure de la République, etc., Aumont y entra comme chef de division. En l'an VIII, il devint juge au tribunal de cassation, et l'Empire, comme le Consulat, la Restauration comme l'Empire,

le maintinrent dans ces nouvelles fonctions, dont il reçut l'investiture royale, le 15 février 1815. Plein de zèle pour la monarchie restaurée, il fut, comme « conseiller en la cour de cassation », nommé rapporteur dans l'affaire de la conspiration bonapartiste de 1816, et conclut au rejet du pourvoi des huit condamnés, Plaignier, Carbonneau, Tolleron, Lebrun, Lascaux, Sourdon, Bonnassier père et fils, qui s'étaient pourvus en cassation. — Napoléon l'avait fait membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII.

AUMONT (LOUIS-MARIE-CÉLESTE, DUC D'), pair de France, né à Paris, le 7 septembre 1762, mort à Paris, le 9 juillet 1831, cadet d'une des plus anciennes familles de la noblesse de Picardie, entra au régiment du roi à l'âge de 15 ans, émigra en 1791, gagna la Suède où il se lia avec le comte de Fersen et où il obtint l'autorisation de lever un régiment, qu'il appela le Royal Suédois, pour combattre Napoléon. La paix de Tilsitt entrava ses projets. Il ne quitta la Suède qu'en 1814, et rentra avec les Bourbons, qui le mirent à la tête de la 14^e division militaire. Aux Cent-Jours, il passa à Jersey, puis en Angleterre, et rejoignit le roi à Gand; à la seconde Restauration, il reprit son commandement en Normandie, fut créé pair de France, le 17 août 1815, et revint à Paris avec la charge de premier gentilhomme de la chambre du roi, de laquelle relevait l'administration du théâtre Feydeau. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Il garda en outre le grade de lieutenant-général des armées du roi.

AUMONT. Voy. VILLEQUIER (DUC DE).

AUMONT-THIÉVILLE (ARSENE), député de 1837 à 1846, né à Victot (Calvados), le 18 juin 1805, était notaire à Paris, quand il fut élu député du 1^{er} collège électoral du Calvados (Caen), en remplacement d'un député ministériel, M. Chatry-Lafosse. Partisan décidé d'une politique progressiste et réformatrice, M. Aumont-Thiéville prit place à l'extrême gauche de la Chambre, aux côtés de Dupont, de l'Eure, et d'Arago, et vota presque toujours avec eux. Un recueil de biographies parlementaires du temps signale ce député comme « un de ceux qui ont l'excellente habitude de rendre à leurs commettants un compte public de leurs votes pendant la session ». Le biographe ajoute sentencieusement : « Si la franchise était bannie de la terre, elle devrait se retrouver dans les rapports entre un député et ses commettants ».

D'autre part, le *Procuste Parlementaire*, par *Fortunatus*, œuvre satirique favorable aux conservateurs, consacrait à M. Aumont-Thiéville les lignes suivantes : « Cet honorable de trente-sept ans est dévoué corps et âme à la réforme électorale et se fait honneur de porter, pendant toute la session, un cerge de quinze livres devant M. Dupont (de l'Eure), du côté duquel il se tourne sans cesse pour lui vociférer avec onction : O patriote indélébile! O révolutionnaire pur-sang! O brave et saint vieillard! O le dernier des Romains français! O le dernier exemple des antiques vertus! O *ter quaterque justus!* — A ce M. Dupont (de l'Eure) s'incline et répond en manière d'*amen* et de *cum spirito tuo* : O mon Thiéville! »

M. Aumont-Thiéville obtint, aux élections de mars 1839 et de juillet 1842, le renouvellement de son mandat. Il échoua, le 1^{er} août 1846,

avec 401 voix contre M. Vautier, élu par 433 suffrages.

AUPÉPIN (CLAUDE-EMMANUEL-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né en 1747, mort à une date inconnue, appartient, avant comme après son élection au conseil des Cinq-Cents par le département du Nord (23 germinal an V), à l'administration des forêts : conservateur des forêts au Quesnoy en l'an V, puis, en l'an IX, conservateur des bois et forêts à Bruxelles.

AUPÉTIT-DURAND (JEAN-LOUIS), député de 1815 à 1824, né à Collombier (Allier), le 21 décembre 1764, mort à Collombier, le 6 juillet 1843, fut d'abord avocat, puis, au début de la Restauration, procureur du roi à Montignçon (29 novembre 1815). Élu député par le collège du département de l'Allier, le 22 août 1815, avec 74 voix sur 143 votants et 256 inscrits, il se contenta de voter silencieusement avec la majorité. Réélu, le 4 octobre 1816, par le même collège électoral, avec 99 voix sur 125 votants et 196 inscrits, il prit la parole en février 1818 sur l'assiette de l'impôt : « Depuis trois ans, dit-il, je me suis tu, mais ma conscience m'impose de protester contre une répartition de l'impôt que je trouve vicieuse. — Attendez ! cria une voix. — Attendez ! répliqua-t-il ; les intérêts n'attendent pas. Vous devez m'entendre, que je parle bien ou mal ; je m'acquitte de mon mandat, vaille que vaille ; écoutez-moi ! »

Aupéit-Durand fut réélu, le 13 novembre 1820, par 126 voix sur 191 votants et 212 inscrits ; mais il ne remonta pas à la tribune et ne fit plus partie des autres législatures.

AUPICK (JOSEPH-JACQUES), sénateur du second Empire, né à Gravelines (Nord), le 28 février 1789, mort à Paris, le 27 avril 1857, passa aux écoles militaires de La Flèche et de Saint-Cyr, entra en 1809 comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, et fit toutes les campagnes de l'Empire. Nommé capitaine adjudant-major en 1815, il fut grièvement blessé à la bataille de Ligny, et ne reprit le service qu'en 1817, dans l'état-major. Il prit part à l'expédition de 1823 en Espagne, fut nommé chef de bataillon, et gagna, en 1830, à la conquête de l'Algérie, le grade de lieutenant-colonel. Colonel en 1834, et maréchal-de-camp en 1839, il reçut, un peu plus tard, le commandement de la place de Paris. En 1847, il fut placé à la tête de l'École polytechnique. Le gouvernement républicain de 1848 donna l'ambassade de Constantinople au général Aupick, qui, devenu le partisan du prince Louis-Napoléon, remplit encore sous sa présidence d'autres fonctions diplomatiques importantes : il fut ambassadeur à Londres, puis à Madrid. Après le rétablissement de l'Empire, un décret du 8 mars 1853 le fit sénateur. Il siégea au Luxembourg jusqu'à sa mort : son vote fut acquis à tous les actes du gouvernement impérial. — Grand officier de la Légion d'honneur, du 7 novembre 1845.

AURELLE DE PALADINES (LOUIS-JEAN-BAPTISTE, MARQUIS D'), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, puis sénateur inamovible, né au Malzieu (Lozère), le 9 janvier 1804, mort à Versailles, le 16 décembre 1877. — Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1824 sans avoir obtenu aucun grade à cause de son insubordination, il dut s'engager comme simple soldat, et franchir tous les grades de la hiérarchie

militaire. Lieutenant en 1830, capitaine en 1834, chef de bataillon en 1843, lieutenant-colonel en 1847, il coopéra comme colonel à l'expédition de Rome, après avoir passé plusieurs années en Afrique. Il se fit ensuite remarquer, au 2 décembre 1851, par l'ardeur de son adhésion au coup d'Etat : vingt jours après, il était nommé général de brigade. Lors de la guerre de Crimée, à laquelle il prit part, il fut fait général de division. En 1859 (guerre d'Italie), il eut à s'occuper, comme commandant de la 9^e division militaire à Marseille, de l'expédition des hommes et du matériel. Il fut, cette même année, nommé officier de la Légion d'honneur ; il devint grand-croix en 1868.

Il se trouvait dans le chef-lieu des Bouches-du-Rhône en 1864, lorsque Napoléon III, se rendant en Algérie, passa en revue, dans la rade, une partie de l'escadre de la Méditerranée. Les journaux du temps racontent que le général d'Aurelle de Paladines avait pris place, pour assister à la fête nautique, sur une corvette avec les principales autorités de la ville. Au moment où cette corvette s'avancait vers le yacht impérial, elle fut heurtée perpendiculairement par un navire cuirassé qui la fendit en deux. Les autorités se sauvèrent comme elles purent. Quant au général, lancé violemment par dessus bord, il n'évita de se noyer qu'en s'accrochant à la gueule d'un canon, où il resta assez longtemps suspendu. L'aventure fit beaucoup de bruit à Marseille, où l'on crut à de la malveillance de la part du commandant du navire cuirassé.

Dans les dernières années de l'Empire, le général d'Aurelle passait pour être moins bien en cour qu'au début du règne. Il allait entrer dans le cadre de réserve, au moment de la déclaration de guerre ; il fut rappelé à l'activité et replacé dans la 9^e division militaire. La révolution du 4 Septembre et les démêlés qu'il eut avec M. Esquiros, préfet de la Défense nationale, obligèrent le général à quitter Marseille ; mais, après les défaites du général de La Motterouge près d'Orléans, un décret de la délégation de Tours (14 novembre 1871) lui confia le commandement de la 1^{re} armée de la Loire. Il y débuta par un succès, la victoire de Coulmiers, qui fit naître de vives espérances bientôt déçues. Le général d'Aurelle ne profita pas de sa victoire, et laissa reprendre Orléans ; les Prussiens, forcés d'abord de se retirer sur Saint-Péravy et sur Toury, reprirent l'offensive ; le général d'Aurelle battit en retraite à son tour, et la délégation de Tours elle-même dut se replier en toute hâte sur Bordeaux (9 décembre). Elle se montra exaspérée de cet échec inattendu, accusa le général d'Aurelle de n'avoir pas obéi aux pressantes dépêches qui lui enjoignaient d'arrêter son mouvement de retraite, et nomma une commission d'enquête chargée d'examiner sa conduite ; en même temps, elle lui donnait pour remplaçant le général Chanzy. L'ancien commandant de l'Armée de la Loire réclama la juridiction du Conseil de guerre et se retira à Belley, dans l'Ain, après avoir donné sa démission. Jusqu'à la fin de la guerre, il resta à l'écart des opérations. Il ne sortit de sa retraite que pour aller siéger à l'Assemblée nationale où l'envoyèrent, le 8 février 1871, deux départements, la Gironde et l'Allier.

Il opta pour l'Allier, qui lui avait donné 51,004 voix sur 76,640 votants et 106,359 inscrits, et se fit inscrire au groupe de la Droite modérée. Il fut désigné comme membre de la commission

chargée de suivre les négociations avec la Prusse, et, le 3 mars 1871, Thiers le nomma commandant supérieur de la garde nationale de la Seine : interprétée comme un acte de provocation à l'égard de la population parisiennes, cette nomination ne fut pas sans influence sur les événements du 18 mars. Au mois de juillet suivant, M. d'Aurelle fut mis à la tête de la 14^e division, à Bordeaux. Lorsque ces fonctions ne le retiennent pas à sa résidence militaire, il vota avec la droite de l'Assemblée, notamment : pour la proposition Cazenove sur les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, etc. Après s'être abstenu, le 24 mai 1873, sur la démission de Thiers, il adhéra au septennat, le 19 novembre, et ne refusa son acquiescement à aucune des mesures du gouvernement dit « de combat ». En mars 1875, il signa la lettre adressée par plusieurs députés à l'archevêque de Paris, pour souscrire à l'érection de l'église du Sacré-Cœur. Il vota enfin, contre la constitution de 1875. Au mois de septembre 1873, il avait reçu le commandement du 18^e corps d'armée; mais, atteint par la limite d'âge, il dut, en janvier 1874, se démettre de son commandement. Le 10 décembre 1875, il fut élu le 19^e sénateur inamovible, sur les 75 nommés par l'Assemblée nationale : il avait réuni 346 voix sur 690 votants, un certain nombre de représentants de la gauche lui ayant donné leurs suffrages, qui s'ajoutèrent à ceux de la droite. Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, l'action parlementaire du général a été peu importante; il s'est borné à voter constamment avec la droite, par exemple, en juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés. Il était, à sa mort, un des trois questeurs de la Chambre haute. Le général d'Aurelle a publié sous ce titre : la *Première armée de la Loire* (1872), un récit apologétique de ses opérations; il s'est attaché surtout, dans cet ouvrage, à combattre les assertions de M. de Freycinet, qui, dans la *Guerre en province pendant le siège de Paris*, s'était fait l'interprète des griefs du gouvernement de la Défense à l'égard du général. Incriminé à propos des revers de l'armée de la Loire, M. d'Aurelle répondit en prétendant qu'ils étaient dus à l'ingérence de l'élément civil dans la conduite de la campagne.

AURICH (JEAN-TORIE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était greffier au tribunal du département du Bas-Rhin, qui l'envoya aux Cinq-Cents, le 24 germinal an VII. L'année d'après (22 prairial an VIII), il fut nommé commissaire près le tribunal civil de Wissembourg.

AURILLAC (PIERRE-FRANÇOIS SAINT-MARTIAL, BARON D'), député à l'Assemblée Constituante de 1789, né au château de Couros (Cantal), le 2 janvier 1753, mort le 8 novembre 1804, était ancien capitaine aux cuirassiers du roi. La noblesse du bailliage de Saint-Flour l'élut, le 28 mars 1789, député aux États-Généraux; il siégea à la droite de l'Assemblée, et s'y montra attaché aux prérogatives de son ordre.

AURAN-PIERREFEU (JACQUES-CASIMIR, BARON), député de 1815 à 1820 et en 1830, né à Cuers (Var), le 11 mars 1769, mort à Cuers, le 2 août 1835, appartenait à une famille noble de Provence, et était propriétaire et maire de Cuers, quand il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège du département du Var, avec 81 voix

sur 114 votants et 230 inscrits. Réélu, le 4 octobre 1816, par le même collège, avec 82 voix sur 126 votants et 232 inscrits, il siégea à droite, parla quelquefois sur des questions de contributions indirectes, et vota constamment avec les membres ultra-royalistes de la Chambre. Le 23 juin 1830, le 3^e arrondissement électoral du Var (Toulon), lui renouvela son mandat; il ne se représenta plus après. Il était conseiller général du Var, et fut créé baron le 22 mars 1831.

AURY (JEAN), député à l'Assemblée nationale de 1789, né à Saint-Amand (Cher), le 9 février 1745, mort à Hérisson, le 19 janvier 1821. Curé de Hérisson, en Bourbonnais, il fut, le 26 mars 1789, élu par la sénéchaussée de Moulins, député du clergé aux États-Généraux. A l'Assemblée, il opina dans le sens des idées nouvelles, et fit partie, le 25 juin 1789, de la délégation élue, sur la motion de Barnave, pour « porter au roi les plaintes de l'Assemblée sur ce que le lieu de ses séances est environné de soldats, son entrée interdite au public, et pour lui représenter que la police de la salle où elle se réunit ne peut appartenir qu'à elle-même. » Le 27 décembre 1790, il prêta le serment civique à la Constitution du clergé. Rentré dans le département de l'Allier, à la séparation de la Constituante, il devint, le 11 floréal an VIII, conseiller général de ce département.

AUSAN. — Voy. EGREMENT (D').

AUTICHAMP (CHARLES-MARIE-AUGUSTE-JOSEPH BEAUMONT, COMTE D'), pair de France, né à Angers (Maine-et-Loire), le 8 août 1770, mort au château de la Rochefaton (Deux-Sèvres), le 6 octobre 1859, entra dans les gardes d'élite à l'âge de douze ans, fut nommé, en 1787, capitaine au régiment de Royal- dragons et adjudant-major de la garde à cheval du roi en 1791. Retiré en Anjou après le 10 août, il prit les armes lors du soulèvement de la Vendée, servit sous Cathelineau et sous Bonchamps, dont il était le cousin-germain, et commanda une des colonnes de l'armée catholique dans la marche sur Nantes, fin avril 1793. « C'était, dit Mme de la Rochejaquelein dans ses *Mémoires*, un jeune homme bien fait, d'une jolie figure, l'air très noble; il passait pour bon officier de cavalerie. » Il assista à la défaite de Doué, et, après l'affaire de Chollet, commanda une des cinq grandes colonnes de l'armée royale qui franchit la Loire à Varades. Il passa pour mort à la déroute du Mans; en réalité, il fut pris, reconnu par son parent, M. de Saint-Gervais, colonel de hussards républicains, et incorporé dans cette armée sous le faux nom de Villemet; il servit ainsi pendant un an dans l'armée du Nord, et se trouvait à Anvers au moment du premier traité de pacification de la Vendée. D'Autichamp obtint, des commissaires de la Convention, à qui il se fit alors connaître, de pouvoir retourner chez lui.

Il reprit les armes en 1795, succéda à Stofflet dans le commandement de l'armée royale d'Anjou, et, découragé par la perte de Charrette, accepta la paix offerte par le général Hoche. Désigné comme otage en 1799, il se mit de nouveau en campagne, mais ne tarda pas à demander la paix au général de Hédouville (janvier 1800). S'étant rendu à Paris, il reçut l'accueil le plus flatteur de Bonaparte, qui le nomma officier de la Légion d'honneur. En 1814, puis en 1815, au retour de l'Ile d'Elbe, il tenta de soulever la Vendée, au nom des Bourbons,

mais la chute définitive de Napoléon rendit ce mouvement inutile; Louis XVIII l'avait créé chevalier de Saint-Louis, l'avait nommé président du collège électoral de Baupréau (juillet 1814); il le fit pair de France, le 7 août 1815, et gouverneur de la 11^e division militaire (Bordeaux), avec le titre de lieutenant-général des armées du roi, le 10 janvier 1816. En 1823, il commandait la 1^{re} division du premier corps de l'armée d'Espagne, puis resta quelques temps en non-activité, et ne reprit qu'en 1828 son commandement à Bordeaux.

A la nouvelle des journées de juillet 1830, il accourut à Rambouillet auprès de Charles X, mais ne put le décider à se retirer en Vendée. Il se démit alors de la pairie et de tous ses titres et pensions, et, lors de la levée de 1832, en Vendée, se présenta en armes avec ses deux fils; pour échapper aux poursuites, il se déguisa en jardinier, et fut caché chez M. Bédou, curé de Saint-Serge d'Angers. Le ministre des affaires étrangères, Sébastiani, lui délivra un passeport qui lui permit de se réfugier en Allemagne. La Cour d'Orléans le condamna à la déportation (18 mars 1833); mais, étant revenu cinq ans après purger sa coutume, il fut acquitté (3 novembre 1838), et se retira dans son château de la Rochefaton, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort.

AUVERLOT (PIERRE-ALBERT-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Tournai (Belgique), le 8 juillet 1762, mort à Tournai en 1820. Ses études terminées au collège de sa ville natale, il passa quelque temps comme clerc chez un procureur, puis se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire, et, après l'entrée des troupes républicaines à Tournai, le 8 novembre 1792, il fut adjoint d'office par les commissaires de la nation aux membres de l'administration provisoire élue par les habitants. Le 30 mars, la retraite des Français suspendit les pouvoirs des administrateurs; puis, la victoire de Fleurus les remit en fonctions. Auverlot fut alors nommé procureur fiscal et accusateur public de la Commune (1794). Ses connaissances juridiques le désignèrent en même temps pour faire partie de la commission provisoire de justice destinée à remplacer, jusqu'à la constitution des nouveaux tribunaux, l'ancienne organisation judiciaire de la « ci-devant Belgique. » Plus tard, le Directoire lui donna le titre de commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Tournai. Enfin les électeurs du département de Jemmapes l'éurent, le 25 germinal an VI, député au Conseil des Cinq-Cents. Ne s'étant pas montré hostile au 18 Brumaire, il fut, le 4 nivôse an VIII, admis par le Sénat conservateur sur la liste des membres du Corps législatif pour le même département: il y siégea jusqu'en l'an XII (1803). Ses dernières années se passèrent en dehors de la politique, dans l'exercice d'une charge de notaire, qu'il possédait depuis l'an V.

AUVRAY (LOUIS-JEAN-BAPTISTE), député de 1868 à 1870, né à Saint-Lô (Manche), le 14 novembre 1808, mort à Saint-Lô, le 8 avril 1871, entra à l'École Polytechnique en 1827, en sortit en 1829 sous-lieutenant d'artillerie, démissionna en 1830, et, de retour à Saint-Lô, monta une grande maison de commerce de bois. Succèsivement conseiller d'arrondissement, conseiller général, membre, puis président du tribunal de commerce et de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, enfin maire de Saint-Lô

en 1868, il fut élu, le 2 janvier 1869, député de la 1^{re} circonscription de la Manche, en remplacement de M. Havin, décédé, par 17,719 voix sur 28,502 votants et 38,752 inscrits, contre M. Lenoël (10,679 voix). Son élection ayant été invalidée, les électeurs furent convoqués à nouveau le 24 mai suivant, et M. Auvray fut réélu par 23,309 voix sur 33,421 votants et 39,907 inscrits; M. Lenoël n'obtint que 10,043 voix. M. Auvray fit partie de la majorité de la Chambre et fut décoré de la Légion d'Honneur le 11 août 1869.

AUVRY (JACQUES-MATHURIN), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à une date inconnue, mort à Versailles, le 15 juillet 1805. Quand éclata la Révolution, dont il se déclara le partisan, il était avocat bailli à Crècy, près Dreux. Il fit partie de l'Assemblée constituante comme député du Tiers-Etat pour le bailliage de Montfort-l'Amaury, et devint plus tard (28 vendémiaire an IV) juge à Versailles, où il mourut.

AUVYNET (CHARLES-JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Legé (Loire-Inférieure), le 30 avril 1741, mort à une date inconnue. Sénéchal à Montaigu, il fut élu, le 2 avril 1789, député du Tiers aux Etats-Généraux par les marches communes de Poitou et de Bretagne; il traversa la Révolution sans se signaler par aucun acte important, et devint ensuite président du tribunal de première instance de Bourbon-Vendée.

AUVYNET (AUGUSTIN-MOYSE), fils du précédent, député en 1815, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 20 avril 1771, mort au château de Pierre Levée, près les Sables d'Olonne, le 12 octobre 1853, fit partie de la Chambre en 1815, où il siégea dans la minorité des royalistes modérés: il avait été élu, le 22 août, par le collège du département de la Vendée avec 106 voix sur 143 votants et 204 inscrits. Précédemment, juge à Bourbon-Vendée, il fut promu, le 13 octobre 1819, président du tribunal. A l'époque de sa mort, il était, depuis longtemps, en dehors de la politique.

AUXAIS (JULES-CHARLES-FRANÇOIS-ALEXIS, COMTE D'), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, puis sénateur de 1876 à 1879, né à Périers (Manche), le 10 juillet 1818, mort à Saint-Aubin-du-Perron (Manche), le 24 août 1881, ne compte dans l'histoire parlementaire que depuis le 8 février 1871, date de son élection à l'Assemblée nationale par le département de la Manche, sur la liste conservatrice monarchiste, le 5^e sur 11, avec 72,390 voix sur 88,856 votants et 153,878 inscrits; il fut de la réunion des Réservoirs, et vota constamment avec la Droite. Il se prononça contre Thiers au 24 mai, et, royaliste pur, n'accorda son adhésion ni au Septennat, ni à la Constitution de 1875. Le 30 janvier 1876, il se présenta dans son département aux élections sénatoriales, comme candidat conservateur, et fut élu en cette qualité, le dernier sur trois, par 404 voix (740 votants, 749 inscrits), contre M. Dumanoir (309 voix). Il siégea à l'extrême-droite, jusqu'au renouvellement triennal de 1879, qui le rendit à la vie privée. Il avait voté la dissolution de la Chambre en juin 1877. Le comte d'Auxais, riche propriétaire dans la Manche, était vice-président du Conseil général de ce département, où il représentait le canton de Saint-Sauveur-Lendelin.

AUX-LALLY (HENRY-RAYMOND PATRON DE LESCAUT, MARQUIS D'), pair de France, né à Bordeaux, le 31 août 1782, mort le 7 mars 1870, était issu, suivant les uns, d'une très ancienne famille noble que certains généalogistes font remonter jusqu'aux premiers comtes d'Armagnac, et, suivant d'autres (V. Germain Sarrut et Saint-Elme, *Biographie des hommes du jour*), d'un cultivateur de la commune de Saint-Yzans (Bas-Médoc).

Il suivit la carrière militaire, fut nommé, en 1814, sous-lieutenant des gardes du corps (compagnie de Noailles) et, après avoir accompagné, en mars 1815, le roi et les princes jusqu'à la frontière, il rentra dans ses foyers et ne reprit du service qu'au retour des Bourbons. Il prit part à l'expédition d'Espagne, puis fut nommé colonel dans un régiment de ligne. En vertu d'une ordonnance de Louis XVIII, du 13 décembre 1815, Henry-Raymond d'Aux fut désigné pour succéder aux titres et dignités de son beau-père, le marquis de Lally-Tollendal, alors pair de France. Rallié à la révolution de juillet, il fut en effet appelé à la pairie, par droit héréditaire, le 13 novembre 1830, bien qu'il existât à la Guadeloupe un neveu direct de Lally-Tollendal, appelé Lally de Laneuville. Il se montra, dans la Chambre haute, le zélé défenseur de la royauté nouvelle; son dévouement alla même jusqu'à lui faire accepter les fonctions de juge dans un procès contre Lally de Laneuville, cousin de sa femme. Toutefois, le journal la *Tribune* ayant signalé le fait, M. d'Aux se récusait. Membre de la majorité gouvernementale jusqu'en 1848, il vécut dans la retraite sous la seconde république et sous l'Empire.

AVARAY (CLAUDE-ANTOINE DE BÉSIADÉ, DUC D'), député à la Constituante de 1789, et pair de France, né à Paris, le 16 juillet 1740, mort à Avaray (Loir-et-Cher), le 25 avril 1829, était, avant la Révolution, chevalier des Ordres du roi, pair de France, lieutenant-général et maître de la garde-robe de Monsieur, Comte de Provence. Le 1^{er} avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Orléans. Dans la séance du 4 août 1789, il proposa de publier une déclaration des devoirs du citoyen, l'Assemblée ayant décrété que la Constitution serait précédée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Sa proposition était ainsi conçue :

1^o Tout Français doit respect à Dieu, à la religion et à ses ministres; il ne doit jamais troubler le culte public;

2^o Il doit respect au roi dont la personne est sacrée et inviolable;

3^o La première des vertus d'un Français est la soumission aux lois; toute résistance à ce qu'elles lui prescrivent est un crime;

4^o Il doit contribuer, dans la proportion de ses propriétés, de quelque nature qu'elles soient, aux frais nécessaires à la défense de l'Etat et à la tranquillité qu'un bon gouvernement lui assure;

5^o Il doit respecter le droit d'autrui.

Ce projet fut renvoyé à l'examen des bureaux. M. d'Avaray fit toujours partie de la minorité de l'Assemblée Constituante. Emprisonné pendant la Terreur, il recouvra sa liberté au 9 Thermidor, émigra, et ne rentra en France qu'en 1814. Une ordonnance du 13 août de cette même année l'éleva au grade de lieutenant-général, puis il fut nommé pair de France le 17 août 1815, membre du Conseil d'administration de l'hôtel des Invalides le 10 janvier 1816, créé duc le 16 août 1817, et

nommé premier chambellan le 25 novembre 1820. Dans le procès du maréchal Ney, le duc d'Avaray vota pour la mort.

AVARAY (JOSEPH-THÉOPHILE-PARFAIT DE BÉSIADÉ, MARQUIS D'), pair de France de 1823 à 1832, né à Paris, le 22 octobre 1770, mort à Paris, le 14 avril 1859, était le dernier fils de Claude-Antoine d'Avaray, l'aîné étant mort en 1811, et le second ayant été fusillé à Quiberon en 1795. Il suivit, comme son père et comme ses frères, la carrière des armes, et parvint, en 1824, au grade de lieutenant-général. Il avait lui aussi prêté un appui constant, quoique plus modeste, à la cause royaliste. Le 23 juillet 1829, la mort récente de son père et le décès de ses deux frères l'appelèrent à la pairie, par droit héréditaire. En même temps, il hérita du titre de duc d'Avaray. Après la Révolution de juillet 1830, il continua de siéger, jusqu'au jour où, l'hérédité de la pairie ayant été abolie, il donna (9 janvier 1832) sa démission de pair de France, en compagnie de douze de ses collègues : MM. d'Arjuzon, de Beurnonville, Leconteux de Candeleu, etc. — Le baron Pasquier, qui présidait la séance de la Chambre haute, annonça ces démissions en disant qu'elles reposaient toutes sur le fait que « la pairie n'étant plus héréditaire, les démissionnaires ne pensaient plus pouvoir être utiles à leur pays en continuant à siéger dans une chambre privée de sa qualité essentielle. » Le marquis de Dreux-Brézé réclama la lecture des lettres de démission; MM. Tascher et le comte d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics, demandèrent, au contraire, qu'elle n'eût pas lieu. A l'unanimité moins cinq voix, la Chambre des pairs en décida ainsi. Mis à la retraite, le 4 septembre 1833, comme lieutenant-général, d'Avaray ne joua plus aucun rôle politique.

AVELINES (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Caumont (Calvados), le 1^{er} avril 1747, mort à Caumont, le 15 mars 1812. Au début de la Révolution, il fut administrateur du département, puis juge de paix du canton de Caumont. Le 8 septembre 1791, le département du Calvados l'envoya, par 230 voix sur 367 votants, à l'Assemblée législative, où son rôle fut sans importance.

AVESSENS DE SAINT-ROME (JACQUES-PAUL-MARIE MARQUIS D'), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 mars 1749, mort à une date inconnue. Riche propriétaire de la province du Languedoc où il possédait le château des Aguts et remplissait les fonctions de premier sénéchal, il fut, le 7 avril 1789, élu par la 1^{re} sénéchaussée député de la noblesse aux États-Généraux, où il compta parmi les défenseurs de l'ancien régime.

AVIAU DU BOIS DE SANZAY (CHARLES-FRANÇOIS, COMTE D'), pair de France sous la Restauration, né à Saint-Martin de Sanzay (Deux-Sèvres), le 7 août 1736, mort à Bordeaux, dont il était l'archevêque, le 11 juillet 1826. L'aîné de sa famille, il renonça aux avantages du droit d'aînesse pour se consacrer à l'état ecclésiastique; il se fit recevoir docteur à la Faculté de théologie d'Angers, fut nommé chanoine à la collégiale de Saint-Hilaire et devint grand vicaire du diocèse. Il fut alors chargé de prononcer l'oraison funèbre de Louis XV. Proposé plus tard au roi, en 1789, par Lefranc

de Pompignan, archevêque démissionnaire de Vienne, pour lui succéder dans cette dignité, il fut mandé à Paris, s'y rendit à pied, dit-on, et n'accepta le siège d'archevêque que sur les ordres formels de Louis XVI. Sous la Révolution, il fut de ceux qui refusèrent d'accepter la constitution civile du clergé; il quitta la France, séjourna quelque temps à Annecy, puis, la Savoie ayant été envahie par les armées de la République française, se rendit à Rome auprès du pape, qui le prit en affection et l'appela le « saint archevêque. » En 1797, il rentra secrètement en France, et, déguisé en paysan, parcourut les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et du Forez, exerçant son ministère malgré les autorités du pays, disant la messe sur le tombeau de Saint-François Régis, et se réfugiant, quand il était poursuivi de trop près, dans le château de Mme de Lestranges, près d'Annonay. Après le Concordat, il fut nommé (9 avril 1802) archevêque de Bordeaux; là, il fonda un grand nombre d'établissements religieux, maison de missionnaires, séminaires, convents d'ursulines et de trappistes, etc. En 1811, Napoléon ayant convoqué à Paris les évêques de France pour leur faire approuver sa conduite envers le pape, l'archevêque de Bordeaux se prononça contre l'empereur, qui n'exerça d'ailleurs aucune représaille contre lui. Tout dévoué à l'ancien régime, il accueillit avec empressement le retour des Bourbons; il reçut en grande pompe le duc d'Angoulême à la porte de la cathédrale de Bordeaux, et lui dit : « Affligés par une suite de calamités, nous avons gémi pendant que nous adressions nos prières au ciel, afin qu'il daignât y mettre un terme; nous ne cessions d'être agités par la crainte et l'espérance. Ces émotions pénibles sont enfin calmées par la présence de Votre Altesse Royale, etc... »

Après les Cent Jours, il fut appelé (4 août 1821) à la pairie; il siégea parmi les défenseurs ardents de la royauté. Le 11 juillet 1826, il succomba aux suites d'un accident : le feu prit aux rideaux de son lit, et malgré des secours rapides, il fut mortellement atteint. Ses obsèques furent célébrées le 18 juillet avec une grande solennité et aux frais de l'Etat. Le comte de Marcellus, son collègue à la Chambre haute, lui consacra, le 23, dans la *Quotidienne*, organe des « ultra-royalistes », une notice nécrologique : « La vie du saint prélat était un holocauste perpétuel... La France chrétienne se souviendra à jamais de sa noble résistance aux volontés du despote, de sa courageuse obéissance à l'Eglise, de son attachement inviolable au centre de l'unité catholique et au vicar de Jésus-Christ. C'est un prélat digne des premiers siècles, disait Pie VI. Pie VII l'appela un prélat saint et savant, *uno santo e uno dotto*; et, toujours brebis fidèle du grand troupeau confié à saint Pierre et à ses successeurs, il fixait avec respect ses derniers regards sur les traits de Léon XII, dont le portrait ornait sa chambre modeste, en parallèle avec celui de Charles X. Ces nobles et pieux sentiments lui furent transmis par la respectable famille qui a en le bonheur de donner un tel prélat à l'Eglise, et dont tous les membres, dignes voisins de l'héroïque et chrétienne Vendée, ont orné le sanctuaire par leurs vertus ou défendu leur roi sous les drapeaux de leurs princes. »

AVOND (ANTOINE-JOSEPH-AUGUSTE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Paulhaguet (Haute-Loire), le

9 novembre 1819, mort à Lyon (Rhône), le 22 avril 1866. Venu très jeune à Paris, il s'y occupa de journalisme et de travaux littéraires, en même temps qu'il terminait ses études de droit. Reçu avocat en 1841, il débuta au barreau par un éloge de Philippe Dupin. Les opinions démocratiques, de nuance très modérée, qu'il avait exprimées dans ses premiers essais, l'ayant mis en relations assez étroites avec Crémieux, il accepta de lui, devenu garde des sceaux en février 1848, le poste de chef du cabinet au ministère de la justice; il eut part, de la sorte, à plusieurs nominations dans la magistrature. Lors des élections à la Constituante (23 avril 1848), Avond fut élu représentant du peuple par la Haute-Loire, le 6^e sur 8, par 24,252 voix sur 54,302 votants et 72,701 inscrits. Il siégea parmi les républicains modérés, prit plusieurs fois la parole dans les discussions politiques, toujours pour appuyer la majorité, avec laquelle il vota le plus souvent. Il ne s'en sépara que le 7 octobre 1848, en faveur de l'amendement Grévy sur la présidence, et le 21 mars 1849, contre l'interdiction des clubs. Il vota d'ailleurs avec la droite : les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, le rétablissement de la contrainte par corps, la proposition Râteau, les crédits de l'expédition de Rome, etc. Partisan du général Cavaignac, Avond ne se rallia pas à la présidence du prince Louis-Napoléon; mais il renonça, après 1849, à la politique militante. Il revint au palais et ne le quitta que pour s'occuper d'affaires; il fut secrétaire général de la *Caisse des chemins de fer*, exploitée par Mirès. Il sut traverser cette délicate et dangereuse situation sans en courir, après la débâcle financière, aucun reproche ni aucun soupçon; mais ces événements avaient profondément affecté son humeur, et il mourut d'une décomposition du sang. Homme d'esprit, amateur d'art et ami intime de Théophile Gautier, Avond fréquentait assidument les cercles littéraires; il avait réuni chez lui une belle collection de tableaux et de faïences rares.

AVOYNE DE CHANTEREINE (VICTOR), député au Corps législatif de 1813 à 1815 et député de 1817 à 1827, né à Cherbourg (Manche), le 22 juin 1762, mort à Paris, le 29 novembre 1834, était avocat à Paris avant la Révolution. Après 1789, il devint procureur de la commune de Cherbourg, procureur-général syndic du département de la Manche et président du district de Cherbourg. Nommé plus tard substitut du procureur général à Caen, il passa, sous le gouvernement impérial, premier avocat-général près la même cour, et, le 6 janvier 1813, fut élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif pour le département de la Manche. Dans cette législature, il parla contre la liberté de la presse, et demanda l'ordre du jour sur la pétition des libraires détenus pour avoir publié des pièces injurieuses contre le roi; il proposa une réforme du code criminel, demanda la réduction des membres de la Cour de cassation, et vota docilement avec la majorité ministérielle. Le roi le nomma chevalier de la Légion d'honneur en novembre 1814. Le 20 septembre 1817, élu député par le collège du département de la Manche avec 978 voix sur 1,205 votants et 2,031 inscrits, il vota pour la contrainte par corps, même contre les septuagénaires, et parla sur plusieurs questions relatives à la marine et aux contributions indirectes. Sur la pétition des étudiants en droit, protestant contre la destitution de leur professeur, M. Bavoux, il con-

clut, comme rapporteur, au rejet de la pétition. Il était président de la cour royale d'Amiens depuis le mois de juillet 1818, et avait été réélu député le 20 octobre de la même année par 790 voix sur 1,371 votants et 2,137 inscrits. Nommé, le 9 juillet 1820, conseiller à la Cour de cassation, il vota cette même année pour la nouvelle loi électorale et pour les lois suspensives de la liberté de la presse et de la liberté individuelle. Le 13 novembre 1822, le 4^e arrondissement électoral de la Manche le renvoya à la Chambre par 236 voix sur 392 votants et 507 inscrits, contre MM. S. de Beaulieu, ancien député (132 voix), et Duparc de Barville, ancien député (23 voix), et le réélu encore, le 25 février 1824, par 242 voix sur 364 votants et 471 inscrits, contre 96 voix à M. S. de Beaulieu et 22 voix à M. Duparc de Barville. En 1825, il vota pour le renouvellement septennal et monta souvent à la tribune. « Heureusement, dit un biographe du temps, il ne bégaye pas, et n'est pas homme à manger la moitié de son nom. » Le 17 novembre 1827, M. Avoyno se représenta comme député, mais échoua avec 144 voix contre M. de Bricqueville, qui fut élu au second tour par 164 suffrages.

AVRIL (JACQUES-PIERRE), député de 1834 à 1837, né à Saint-Côme-du-Mont (Manche), le 2 décembre 1770, mort à Périers (Manche), le 13 juillet 1859, appartenait à cette fraction de l'opinion « conservatrice libérale », que l'on désignait, pendant la monarchie de juillet, sous le nom de *tiers-parti*, et dont les chefs parlementaires furent MM. Dupin, Etienne, Passy, etc. Juge de paix à Périers (Manche), il fut élu, le 21 juin 1834, député du 6^e collège électoral de ce département, par 160 voix (173 votants, 268 inscrits). Pendant la législature, tout en se montrant, par ses votes, essentiellement hostile aux tendances de la gauche, il garda, à l'égard des ministères doctrinaires, une attitude assez indépendante, et soutint le cabinet du 22 février 1836, présidé par Thiers. Le 4 novembre 1837, il se représenta dans le même collège électoral, mais n'y obtint que 96 voix (son concurrent, M. Rihouet, fut élu par 172 voix). Il quitta alors la vie politique.

AVRIL (JOSEPH-LOUIS-JEAN), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Steinach (Tyrol), le 7 juin 1807, mort à la Pointe-à-Pitre, le 27 février 1878, était venu s'établir, avant la Révolution de février 1848, instituteur primaire dans le département de l'Isère. Tout dévoué aux idées démocratiques et socialistes, il avait été élu sur la liste du parti républicain avancé représentant à l'Assemblée législative par le département de l'Isère, avec 60,129 voix sur 105,869 votants et 160,450 inscrits. L'affaire du 13 juin 1849, dite du « Conservatoire des arts et métiers », survenue peu de jours après l'ouverture de la session, mit fin presque aussitôt à la carrière législative de ce représentant. Ayant appuyé de son vote, le 11 juin, l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome et signé avec lui, le surlendemain, l'appel de la « Montagne » ainsi conçu :

« Au peuple français, à la garde nationale et à l'armée.

« La Constitution est violée, le peuple se lève pour la défendre!

« La Montagne est à son poste.

« Vive la République! Vive la Constitution! » Avril fut décrété d'accusation par l'As-

semblée dans la séance du 15 juin; il échappa aux poursuites, ne fut jugé que par contumace et se retira en Belgique; de là, il passa en Suisse, puis se rendit au Venezuela. Il venait de fonder une école libre à la Guadeloupe, quand la mort le frappa, à l'âge de 71 ans.

AVRIL DE PIGNEROLLES (ARSÈNE-MARIE), député de 1829 à 1830, né à Angers (Maine-et-Loire), le 15 octobre 1786, mort à une date inconnue, était issu d'une famille d'écuyers qui fondèrent et soutinrent à Angers une des plus célèbres Académies d'équitation de France; son père, hostile à la Révolution, avait émigré. Lui-même ne dissimula pas ses sentiments royalistes, et lorsque M. de Berset, député de la Mayenne, eut donné sa démission, les légitimistes du département l'envoyèrent siéger à sa place, le 28 septembre 1829. Il approuva les derniers actes du règne de Charles X, ne fut pas des « 221 », et, la révolution accomplie, refusa le serment au gouvernement nouveau, renonçant ainsi à son mandat de député (19 août 1830).

AYEN (DUC D'). Voy. NOAILLES.

AYGUEVIVES (JACQUES-AUGUSTE MARTIN, COMTE D'), député au Corps législatif de 1863 à 1870, et de 1876 à 1881, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 25 mai 1829, mort à Toulouse, le 12 juin 1887, descendait d'une vieille et riche famille de robe; il fut nommé chambellan le 6 février 1854, et écuyer de l'Empereur le 30 octobre suivant. Conseiller général du canton de Montgiscard en 1860, il fut élu député de la 1^{re} circonscription de la Haute-Garonne au Corps législatif, le 31 mai 1863, par 17,905 voix sur 23,134 votants et 32,055 inscrits, contre M. Mulé, ancien représentant et candidat de l'opposition républicaine (4,872 voix).

Réélu dans la même circonscription le 24 mai 1869, par 15,611 voix sur 27,470 votants et 34,853 inscrits, contre MM. Caze (4,965 voix) et Mulé (6,600 voix), M. d'Ayguevives continua à siéger dans la majorité; il vota pourtant contre la guerre de 1870.

Le 20 février 1876, la 3^e circonscription de Toulouse l'élut, au second tour de scrutin, par 8,703 voix sur 16,311 votants et 19,813 inscrits, contre M. Montané, candidat républicain (7,945 voix). M. d'Ayguevives siégea au groupe de « l'appel au peuple » et vota avec ce groupe. Il fut également réélu, le 14 octobre 1877, par 9,341 voix sur 17,557 votants et 20,213 inscrits, contre M. Montané (8,038 voix). Mais cette élection fut invalidée par la majorité républicaine, et les électeurs, convoqués à nouveau le 7 juillet 1878, choisirent M. Montané par 9,530 voix, contre 292 voix seulement données à M. d'Ayguevives. Aux élections du 4 octobre 1885, M. d'Ayguevives échoua encore avec toute la liste conservatrice; il réunit 55,667 voix, tandis que le dernier de la liste républicaine, M. Duportal, passa avec 56,181 voix.

AYLIES (RAYMOND-SÉVERIN-ANDRÉ), député de 1842 à 1846, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 et député au Corps législatif en 1869-70, né à Auch (Gers), le 11 février 1798, mort à Paris, le 24 janvier 1875, étudia le droit, et inscrit au barreau de Paris, manifesta sous la Restauration des opinions libérales qui, au lendemain de la révolution de Juillet, le firent appeler par Dupont de l'Eure aux fonctions de substitut du procureur du roi près le tribunal civil de la

Seine; il ne tarda pas à devenir conseiller à la Cour d'appel de Paris. Il continua à s'occuper de politique, et, le 9 juillet 1842, fut élu, comme candidat de l'opposition, député du 5^e collège électoral de l'Orne (Domfront), contre le vicomte Lemercier, colonel de la 10^e légion de Paris, ministériel. Il prit place à gauche, parmi les « constitutionnels », et vota souvent contre le gouvernement, par exemple dans l'affaire Pritchard; il se prononça encore, quoique fonctionnaire, pour l'exclusion des fonctionnaires de la Chambre; il fut même l'auteur d'une proposition formelle à cet égard. Il s'intéressa aussi, pendant la session, aux questions de politique étrangère, sur lesquelles il apporta plusieurs fois à la tribune des documents intéressants. Après avoir échoué aux élections du 1^{er} août 1846 (il n'eut que 238 voix contre 330 données à M. Villedieu de Torey, élu), il fut de nouveau candidat à l'Assemblée constituante de 1848, et, cette fois, fut élu dans deux départements, dans le Gers avec 41,263 voix, et dans l'Orne avec 81,133 voix. Il opta pour le Gers, siégea à droite et vota en toutes circonstances avec les conservateurs de l'Assemblée, même dans le scrutin (4 octobre 1848) sur l'incompatibilité des fonctions. Il était, depuis le 12 mai 1848, président de chambre. Suivant, dès lors, une ligne de conduite toute différente de celle qu'il avait tenue sous la monarchie de Juillet, il appuya Louis Napoléon et ses ministres, se déclara, le 16 avril 1849, comme membre de la commission, favorable à l'urgence demandée par le gouvernement pour les crédits de l'expédition de Rome, et, le 23 mai 1849, soutint l'ordre du jour du général Cavaignac, invitant le pouvoir exécutif à prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour faire respecter l'honneur et les intérêts de la République, en même temps que l'indépendance et la nationalité des peuples. Il adhéra au coup d'Etat de 1851, et reçut, le 23 octobre 1852, le titre de conseiller à la Cour de cassation. Vers la fin de l'Empire, il rentra pour peu de temps dans la carrière parlementaire: élu député au Corps législatif, le 24 mai 1869, avec l'appui de l'administration, dans la 1^{re} circonscription du Gers, par 17,103 voix (25,933 votants, 30,936 inscrits), contre M. Jean Davil, candidat de l'opposition, 8,699 voix, il apporta au ministère de M. Emile Ollivier le concours de ses votes, notamment pour la déclaration de guerre (juillet 1870). Au 4 septembre, il disparut de la scène politique. — M. Aylies est l'auteur d'une étude, parue en 1887, sur le système pénitentiaire.

AYMAR (ANTOINE, BARON), pair de France, né à Lézignan (Aude), le 13 octobre 1773, mort à Paris, le 20 avril 1861, entra jeune dans l'armée, fit les campagnes de la Révolution, et était chef de bataillon au 8^e de ligne en 1807. Il se distingua à la bataille d'Eylau, et y gagna les épaulettes de colonel du 32^e de ligne, qu'il suivit en Espagne en 1808. Nommé baron de l'Empire, le 20 juillet de la même année, il fit campagne en Murcie et prit une part brillante aux combats de Rio-Almanza (4 décembre 1810), et de Baza (17 avril 1812). Après la retraite de l'armée vers le nord, il fut promu général de brigade (1813), et chargé par le maréchal Augereau d'enlever le défilé de Wathen, très bien défendu, mais dont il s'empara avec 3 bataillons d'infanterie légère (10 octobre 1813). Rentré en France, il se battit à Montmirail (11 janvier 1814) contre les troupes prussiennes. La première Restauration le fit

chevalier de Saint-Louis 1814, puis lieutenant-général; il était commandeur de la Légion d'honneur du 8 décembre 1808. Nommé pair de France, le 13 septembre 1824, il adhéra à la monarchie de juillet, devint en avril 1834 commandant de la division militaire de Lyon, grand-croix de la Légion d'honneur le 14 octobre 1841, et fut mis à la retraite comme général de division le 31 mai 1848.

AYMARE DE CAMY (ANTOINE-BAPTISTE), député de 1824 à 1827, né à Gourdon (Lot), le 24 mars 1774, mort à une date inconnue. Sans antécédents politiques, il fut, aux élections du 6 mars 1824, le candidat officiel du gouvernement royal dans le Lot, où il fut élu par le collège de département, avec 90 voix sur 120 votants et 162 inscrits. « C'est un homme nouveau à la Chambre, disait de lui une notice biographique de 1826; il a, comme beaucoup d'autres, remboursé en votes et en opinions les frais que sa nomination a pu coûter. » Aymare de Camy se prononça, dans la session, pour la réduction des rentes 5 0/0, pour l'indemnité aux émigrés, pour la loi du sacrilège, pour les lois sur la presse, etc. Il ne fut pas réélu à la législature suivante.

AYMÉ (JEAN-JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montélimar (Drôme), le 13 janvier 1752, mort à Bourg-de-Péage (Drôme), le 1^{er} novembre 1818, était avocat avant la Révolution, et, en ayant adopté les principes, fut nommé procureur-général syndic du département de la Drôme. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Drôme au Conseil des Cinq-Cents par 168 voix sur 234 votants. A la séance du 23 frimaire an IV, il fut dénoncé par Génissieux, et, le lendemain, par Goupilleau de Montaigu, comme chef des royalistes du Midi et des *Compagnons de Jésus*. Goupilleau s'efforça de prouver que, de son aveu même, il s'était mis à la tête de 20,000 royalistes, et Génissieux ajouta qu'Aymé était inscrit sur une liste d'émigrés. Aymé répondit: « J'ai cherché à garantir ma vie et ma liberté; quel que soit le résultat de cette affaire, je subirai mon sort sans remords, parce que j'ai toujours vécu sans crime, et je ferai même des vœux pour la prospérité de la République. »

En descendant de la tribune, il fut brusquement assailli par plusieurs députés exaltés: on put le faire échapper, mais l'altercation devint très vive et le président fut obligé de se retirer. Le 14 nivôse suivant, sur le rapport de Woussen, Treilhard fit décréter qu'Aymé, dit Job-Aymé, ne pourrait plus, jusqu'à la paix, exercer les fonctions législatives; Aymé demanda la parole, mais elle lui fut refusée. Quelques mois après, les esprits s'étant apaisés, Penicres et Dumolard obtinrent son rappel; Aymé rentra au Conseil le 30 floréal an IV, et en devint bientôt secrétaire. Le 22 messidor suivant, il demanda l'exécution du décret de déportation rendu en germinal an III contre Collot-d'Herbois, Billaud-Varemes, Vadier et Barrère, auquel ces deux derniers seuls avaient pu se soustraire; il demanda aussi qu'on s'informât près du Directoire de l'âge de Barras qui, disait-on, n'avait point les quarante ans exigés par la Constitution. S'étant opposé à la célébration de la fête commémorative de la chute de Robespierre, il fut compris parmi les déportés de fructidor, parvint à se cacher pendant quelques temps, mais fut arrêté le 15 nivôse an VI aux portes de Paris, et compris dans le second transport des déportés. Après le coup

d'état de brumaire, il fut rappelé par un arrêté des Consuls le 5 nivôse an VIII, et interné à Dijon. Là, il publia un mémoire sur sa déportation, et prit vivement parti pour Napoléon, qui songea à l'envoyer grand-juge à la Louisiane. Mais Bonaparte n'ayant pas donné suite à ce projet de colonisation, nomma Aymé, le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis dans le département du Gers, puis, plus tard, dans le département de l'Ain. Il exerça encore ces fonctions au moment de sa mort.

AYMÉ DE LA CHEVRELIÈRE (LOUIS-MARIE-EMILE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député en 1876-77, né à la Chevrelière (Deux-Sèvres), le 22 septembre 1820, mort au château de Saint-Benoît (Haute-Vienne), le 30 septembre 1885. Propriétaire à Gournay et conseiller-général des Deux-Sèvres pour le canton de Melle, M. Aymé de la Chevrelière n'entra dans la vie politique que le jour de son élection à l'Assemblée nationale par le département des Deux-Sèvres (8 février 1871), le 2 sur 7, avec 58,120 voix. Il siégea parmi les monarchistes, se fit inscrire à la fois au groupe du centre droit et aux réunions Colbert et des Réservoirs, et, sans prendre jamais la parole, vota dans l'Assemblée : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* la loi des maires et *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* la dissolution de l'Assemblée, *contre* la proposition Périet, *contre* l'amendement Wallon et *contre* les lois constitutionnelles.

Réélu, le 20 février 1876, à la Chambre des députés par l'arrondissement de Melle, avec 10,923 voix sur 19,064 votants et 23,164 inscrits, contre M. Giraud, candidat républicain, qui obtint 8,868 voix, il s'associa, comme précédemment, à tous les votes de la droite, se prononça *contre* les nouveaux projets du gouvernement sur la collation des grades par l'État et l'élection des maires, *contre* l'ordre du jour Laussat-Leblond de Marcère sur les menées ultramontaines (4 mai 1877) et fut, après l'acte du 13 mai, de la minorité favorable au gouvernement du maréchal. Cependant, la dissolution de la Chambre le rendit à la vie privée : aux élections du 14 octobre 1877, M. Giraud, candidat républicain, l'emporta avec 10,459 voix sur M. Aymé de la Chevrelière, qui en obtint 10,901.

AYMÉ DE LA HERLIÈRE (JACQUES-GABRIEL), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Medonville (Vosges), le 14 juin 1806, mort à Neufchâteau (Vosges), le 12 avril 1887. Reçu avocat, M. Aymé de la Herlière entra dans la magistrature, fut substitut du procureur du roi, puis juge d'instruction. Il occupa cette fonction au tribunal de Neufchâteau, et, de plus, était maire de cette ville et conseiller-général des Vosges, quand il entra au Corps législatif, le 29 février 1852; sa candidature, appuyée par le gouvernement, l'avait emporté avec 20,125 voix sur celle de M. Louis Bresson, opposant, 6,765 voix. Réélu le 22 juin 1857 et 1^{er} juin 1863, la première fois par 24,354 voix contre 2,494 voix à M. Buffet, la seconde par 16,088 voix contre 13,765 à M. Aubry, ancien député, il siégea jusqu'en 1869 dans la majorité impérialiste, qui approuva tous les actes du pouvoir, depuis le rétablissement de l'Empire jusqu'à l'expédition du Mexique, etc.

AYMOND. — Voy. MONTÉPIN (DE).

AYRAL (BERNARD-LOUIS), membre de la Convention, né à Saint-Nicolas de la Grave (Tarn-et-Garonne), le 26 avril 1736, mort à Saint-Nicolas de la Grave, le 10 avril 1810, était médecin dans cette paroisse avant la Révolution et devint ensuite administrateur du département de la Haute-Garonne. Le 7 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Haute-Garonne avec 492 voix sur 628 votants. Il s'y fit peu remarquer, et, dans le procès de Louis XVI, vota *pour* la mort, *pour* l'appel au peuple, et *contre* le sursis. Il ne fit pas partie d'autre législation, et retourna exercer dans son pays natal sa profession de médecin.

AYROLES (PAUL), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Lunan (Lot), en 1731, mort à Clermont-Ferrand, le 20 juin 1795, était curé de Reyrevignes (Lot). Son rôle parlementaire fut court et obscur; on sait seulement que, député du clergé, le 24 mars 1789, aux États-Généraux, pour le sénéchaussée du Quercy, il prit place à droite, soutint l'ancien régime et ses privilèges, ne prêta point le serment civique, et fut, sous la Convention, poursuivi et arrêté. Il mourut en prison.

AZAIS (JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Castres (Tarn), le 2 janvier 1770, mort à Castres, le 22 avril 1837. Administrateur à Castres, il fit partie du Conseil des Cinq-Cents, où il fut élu, le 25 germinal an V, par le département du Tarn. Il entra ensuite dans la magistrature et mourut président du tribunal civil de Castres. Il était, en outre, conseiller général du département et chevalier de la Légion d'honneur.

AZAIS (JEAN-MARTIAL), député de 1835 à 1842, né à Espérausses (Tarn), le 3 janvier 1794, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 3 juillet 1863, était, en 1818, substitut du procureur du roi au tribunal de Saint-Pons (Hérault), et fut élu, le 3 janvier 1835, à la Chambre des députés, par le 5^e collège électoral de l'Hérault (Saint-Pons), en remplacement du maréchal Soult, qui avait opté pour un autre collège. Il se rangea, dès son arrivée au Palais-Bourbon, parmi les membres de la majorité conservatrice, et, réélu les 4 novembre 1837, 2 mars 1839, 5 décembre 1840, ne se sépara jamais du pouvoir. Expliquant qu'il ne fallait pas confondre ce député avec l'auteur du fameux *Système des Compensations*, un biographe écrivait : « Pendant la session de 1838, M. Azais a été ministériel; pendant la session de 1839, il l'a été encore. Vous voyez bien qu'il n'y a pas là la moindre compensation. » Azais se prononça pour l'adresse amendée de 1839 et soutint le cabinet Molé. Président du tribunal de Saint-Pons, il fut nommé, en 1840, conseiller à la Cour royale de Poitiers. Décoré de la Légion d'honneur en 1838.

AZÉMA (MICHEL), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Argelliers (Aude), le 12 juin 1752, mort à Argelliers, le 28 octobre 1827, était homme de loi à Argelliers en 1789 et devint administrateur du département de l'Aude. Le 31 août 1791, il fut élu député à l'Assemblée législative par le département de l'Aude, avec 185 voix sur 344 votants, et, le 3 septembre 1792, élu membre de la Convention par le même département,